**Médian SO09 A2016**

**Lundi 14 novembre 2016**

**Question 1 Pénibilité au travail**

Jean est PDG de la société EUROBAT spécialisée dans le BTP (Bâtiment et Travaux Publics) qui emploie 2200 personnes en France.

Vous avez été embauché il y a 6 mois en qualité de responsable de la santé et la sécurité au travail au sein de la société EUROBAT et vous avez immédiatement constaté que les règles relatives à la prévention de la pénibilité au travail, renforcées depuis 2010, n’étaient pas respectées.

Par ailleurs l’inspection du travail vient d’interpeller votre PDG sur cette question.

Ce dernier vous a donc demandé de faire un état des lieux de la situation. Voici les grandes lignes de l’état des lieux que vous venez de remettre à Jean.

**Concernant les principaux facteurs de risques**

*L’activité de la société EUROBAT qui concerne d’importants chantiers de construction repose, dans le domaine des conditions de travail, sur les principales caractéristiques suivantes :*

* *Des horaires de travail élargis comme le travail en équipes alternantes ou de nuit…*
* *Une exposition à des conditions climatiques parfois difficiles (chaleur l’été et froid l’hiver…)*
* *Des manutentions manuelles parfois de charges lourdes…*
* *Des postures de travail parfois pénibles…*
* *Une exposition au bruit notamment lors de l’utilisation de machines type marteaux-piqueurs…*

*Quantitativement, plus de 60% du personnel de la société EUROBAT est polyexposés à plusieurs de ces facteurs de risques. Par ailleurs, près de 20% des ouvriers à entre 55 et 60 ans…*

**Concernant le plan d’action de prévention de la pénibilité au travail**

*Aucun plan d’action, ni concertation avec les syndicats, n’a eu lieu sur ce thème au sein de la société*

**Concernant le compte individuel de pénibilité**

*Ce compte individuel de pénibilité prévu par la loi du 17 août 2015 n’est pas encore en place au sein de la société EUROBAT.*

**Sur la base de cet état des lieux, et afin d’éclairer votre PDG sur les mesures à prendre en urgence, répondez aux question suivantes :**

1. **Quelles sont les 3 grandes catégories de facteurs de risques prévus par la loi ?** *(Après avoir identifié ces 3 facteurs de risques légaux, vous ventilerez les facteurs de risques ci-dessus constatés au sein de la société EUROBAT dans chacune des catégories ainsi identifiées)*
2. **En ce qui concerne l’élaboration du plan d’action de prévention de la pénibilité, quelles sont les 2 options possibles pour la société EUROBAT ?**
3. **Quels sont les thèmes qui doivent être abordés par le plan d’action de prévention de la pénibilité ?** *(Après avoir identifié les thèmes prévus par la loi et qui doivent être intégrés au plan d’action, vous identifierez sur la base de votre état des lieux, les choix les plus pertinents selon vous à faire au sein de la société EUROBAT)*
4. **En ce qui concerne le compte individuel de pénibilité, répondez au questions suivantes :**

**4.1 Comment fonctionne ce compte individuel de pénibilité ?**

* 1. **Quelle est l’utilité pour les salariés concernés de ce compte individuel de pénibilité et de quelles façons peuvent-ils l’utiliser ?**
  2. **Quels sont les risques encourus par la société EUROBAT dans l’hypothèse où le compte individuel de pénibilité ne serait pas mis en place ou mal renseigné par l’employeur ?**

**Questions 2 et 3 Quizz et questionnaire**

*Insérez dans votre copie les documents joints en y portant vos réponses (Ne pas oublier d’y mentionner votre nom et prénom et d’y apposer votre signature)*

**QUELQUES CONSIGNES DE REDACTION**

* **Numérotez vos réponses**
* **Ecrivez une ligne sur deux**
* **Soyez précis en évitant les mots inutiles**
* **Structurez vos réponses**